

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 22 novembre 2017, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Michel Beck	Saint-Roch-de-Richelieu
Denis Benoit	Saint-Aimé
Michel Blanchard	Saint-David
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Denis Marion	Massueville
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Jacinthe Vallée, greffière, M^{me} Josée Bergeron, directrice des ressources financières et matérielles, M^{me} Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications, et M. Gabriel Rioux, coordonnateur à l'aménagement du territoire.

NOTE : Avant la séance, les membres du Conseil ont participé aux rencontres suivantes : comité général de travail; assemblée générale annuelle de Parc éolien Pierre-De Saurel et caucus.

2017-11-413

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PRÉSENTATION DU BUDGET ET QUOTES-PARTS

M. le Préfet Gilles Salvas prend quelques minutes pour résumer les différentes étapes qui ont mené à l'élaboration du budget 2018 proposé par le Conseil de la MRC. Il en profite pour rappeler l'importance du rôle du comité de suivi budgétaire qui a été mis en place il y a quatre ans, lequel est composé de cinq élus qui travaillent en collaboration avec les membres de la direction.

La directrice des ressources financières et matérielles de la MRC, M^{me} Josée Bergeron, présente ensuite l'ensemble des prévisions budgétaires de l'année 2018.

2017-11-414 **ADOPTION DE LA PARTIE 1 - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS****Revenus**

Quotes-parts	7 931 589 \$
Services rendus aux organismes municipaux	130 155 \$
Autres services rendus	9 255 \$
Amendes et pénalités	56 135 \$
Intérêts	14 225 \$
Autres revenus de sources locales	630 575 \$
Transferts	3 564 176 \$
Financement à long terme	1 042 000 \$
Affectations, Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1 090 069 \$
Affectations, Fonds réservés, solde de règl. d'emprunt fermé	1 627 030 \$
Affectations, Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	44 785 \$

Total des revenus **16 139 994 \$**

Dépenses

Rémunération (élus)	134 660 \$
Rémunération (employés)	1 172 060 \$
Cotisations de l'employeur (élus)	10 475 \$
Cotisations de l'employeur (employés)	230 995 \$
Administration générale	546 105 \$
Sécurité publique	200 175 \$
Transport	714 555 \$
Hygiène du milieu	4 783 924 \$
Santé et bien-être	68 350 \$
Aménagement, urbanisme et développement économique	2 429 940 \$
Loisirs et culture	2 301 598 \$
Emprunts et frais de financement	2 405 157 \$
Activités d'investissement	1 142 000 \$

Total des dépenses **16 139 994 \$**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires reliées à la Partie 1 du budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-415 **ADOPTION DE LA PARTIE 2 - MUNICIPALITÉS RURALES****Revenus**

Quotes-parts	20 100 \$
Transferts	28 715 \$

Total des revenus **48 815 \$**

Dépenses

Aménagement, urbanisme et développement économique	48 815 \$
--	-----------

Total des dépenses **48 815 \$**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires reliées à la Partie 2 du budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 2 DU BUDGET

2017-11-416 **ADOPTION DE LA PARTIE 3 - ÉVALUATION FONCIÈRE****Revenus**

Quotes-parts	265 645 \$
Services rendus aux organismes municipaux	<u>12 110 \$</u>
Total des revenus	277 755 \$

Dépenses

Administration générale	<u>277 755 \$</u>
Total des dépenses	277 755 \$

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
 Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Beck

Que le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires reliées de la Partie 3 du budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2017-11-417 **ADOPTION DE LA PARTIE 5 - TRAVAUX DE COURS D'EAU****Revenus**

Quotes-parts	306 095 \$
Services rendus aux organismes municipaux	<u>8 569 \$</u>
Total des revenus	314 664 \$

Dépenses

Hygiène du milieu	<u>314 664 \$</u>
Total des dépenses	314 664 \$

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires reliées à la Partie 5 du budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2017-11-418 **ADOPTION DE LA PARTIE 6 - TAXIBUS****Revenus**

Quotes-parts	340 545 \$
Transferts	<u>200 000 \$</u>
Total des revenus	540 545 \$

Dépenses

Transport	<u>540 545 \$</u>
Total des dépenses	540 545 \$

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires reliées à la Partie 6 du budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 6 DU BUDGET

DISCOURS DU PRÉFET

À la suite de l'adoption du budget, le préfet prend la parole pour en résumer les grandes lignes et pour remercier tous ceux et celles qui ont participé à son élaboration. De plus, il rappelle les principaux dossiers sous la responsabilité de la MRC.

2017-11-419 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LA PARTIE 1 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la deuxième période de novembre 2017 et totalisant 3 414 445,91 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-420 **AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LA PARTIE 5 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 5 du budget;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 5 du budget apparaissant à la liste soumise pour la deuxième période de novembre 2017 et totalisant 13 888,30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

Monsieur le Conseiller régional Denis Marion mentionne qu'hier, à l'occasion d'un 5 à 7 organisé dans le cadre de la Grande semaine des tout-petits, la MRC a remis une certification famille à onze entreprises ou organismes du territoire.

2017-11-421 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (VILLE DE SAINT-OURS)**

Le coordonnateur à l'aménagement du territoire présente son rapport d'analyse concernant le règlement numéro 2017-201 de la Ville de Saint-Ours, lequel modifie le règlement de zonage numéro 2006-109.

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Beck

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 2017-201 de la Ville de Saint-Ours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-422 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPALS
(VILLE DE SAINT-OURS)**

Le coordonnateur à l'aménagement du territoire présente son rapport d'analyse concernant le règlement numéro 2017-202 de la Ville de Saint-Ours, lequel modifie le règlement de zonage numéro 2006-109.

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Beck
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 2017-202 de la Ville de Saint-Ours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-423 **RELANCE AUPRÈS DES MINISTÈRES CONCERNANT LA DEMANDE DE
RENCONTRES D'INFORMATION RELATIVES AUX ZONES DE GLISSEMENTS
DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), de concert avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et le ministère de la Sécurité publique (MSP), transmettait à la MRC le 24 janvier 2017 une cartographie permettant d'identifier les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles situés sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel (rivières Yamaska et Richelieu) et le cadre normatif s'y rattachant;

CONSIDÉRANT qu'à sa séance ordinaire d'avril le Conseil de la MRC a adopté le « projet » de règlement de modification du schéma d'aménagement numéro 31-17 afin d'y introduire la cartographie gouvernementale et le cadre normatif associés aux zones de glissements de terrain (réf. résolution 2017-04-140);

CONSIDÉRANT qu'à sa séance ordinaire de mai le Conseil de la MRC, au lieu d'adopter le règlement de modification, a demandé aux représentants du MTMDET et du MSP de participer aux deux rencontres publiques d'information qui devaient se tenir en juin dernier concernant la nouvelle cartographie associée aux zones de glissements de terrain le long des berges de la Yamaska et du Richelieu (réf. résolution 2017-05-180);

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont d'avis que ces rencontres d'information doivent être tenues avant l'adoption du règlement de modification puisqu'il est de la responsabilité des ministères impliqués d'informer eux-mêmes la population du fait qu'ils sont les auteurs de cette nouvelle cartographie et du cadre normatif qui y est associé;

CONSIDÉRANT qu'à sa séance ordinaire d'août le Conseil de la MRC a réitéré sa demande aux représentants du MTMDET et du MSP (réf. résolution 2017-08-313);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC désire toujours tenir ces rencontres publiques d'information avec les représentants de ces ministères, et ce, avant de procéder à l'adoption de la nouvelle cartographie;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David et Yamaska désirent inviter les citoyens de leur municipalité à une rencontre durant laquelle les représentants ministériels pourront fournir toute l'information requise et répondre aux questions des gens présents concernant les cartes relatives à la rivière Yamaska et le cadre normatif s'y rattachant;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Ours, Saint-Roch-de-Richelieu et Sorel-Tracy tiennent la même position concernant les cartes relatives à la rivière Richelieu et le cadre normatif s'y rattachant;

CONSIDÉRANT le récent glissement de terrain dans la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, lequel a eu lieu dans la nouvelle zone cartographiée;

CONSIDÉRANT que les élus désirent agir rapidement afin que leurs citoyens soient directement informés par les auteurs de ces cartes et normes;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 1^{er} novembre dernier reçue du MTMDET, laquelle mentionne que ce ministère est disposé à accompagner les intervenants du MSP et du MAMOT lorsque ceux-ci solliciteront un besoin en soutien technique;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections de novembre dernier le Conseil de la MRC compte six nouveaux maires sur douze;

CONSIDÉRANT que les nouveaux maires, après avoir reçu les explications pertinentes, maintiennent la position prise par leurs prédécesseurs dans cet important dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC confirme sa position et persiste à demander aux représentants du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et du ministère de la Sécurité publique (MSP) de tenir deux rencontres publiques d'information sur le territoire de la MRC concernant la nouvelle cartographie associée aux zones de glissements de terrain le long des berges de la Yamaska et du Richelieu et le cadre normatif s'y rattachant.

Il est également résolu que le Conseil de la MRC demande la collaboration du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-424

RÈGLEMENT NUMÉRO 271-17 DÉCRÉTANT LE REMBOURSEMENT DU SOLDE DE LA DETTE À LONG TERME DU CENTRE ADMINISTRATIF ET L'AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 166-06 ET 205-11 EN VUE DE REMBOURSER LEDIT SOLDE, LEQUEL REPRÉSENTE UNE SOMME DE 1 209 400 \$

ATTENDU que le règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU que le solde de la dette à long terme du centre administratif représente une somme de 1 209 400 \$, tel que décrit à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 11 octobre 2017 et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 15 novembre 2017, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par la greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis, appuyé par M. le Conseiller régional Denis Benoit et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel adopte le présent règlement et décide, par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à dépenser la somme de 1 209 400 \$ afin de procéder au remboursement du solde de la dette à long terme du centre administratif à la date de renouvellement de l'emprunt prévue le 4 septembre 2018, tel que décrit à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Afin de procéder au remboursement décrété au présent règlement, le Conseil est autorisé à utiliser les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermé suivants pour une somme de 1 209 400 \$.

Règlement	Montant
Règlement n° 166-06 (modifié par le règlement n° 184-07)	7 815,75 \$
Règlement n° 205-11	1 201 584,25 \$

Le remboursement des soldes disponibles se fera conformément au tableau d'échéance du règlement dont on approprie le solde.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Gilles Salvat, préfet

M^e Jacinthe Vallée, greffière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 272-18 DÉCRÉTANT LES QUOTES-PARTS ET LES ACTES DE RÉPARTITION DE L'ANNÉE 2017 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN OU D'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU

M. le Conseiller régional Michel Blanchard donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant les quotes-parts et les actes de répartition de l'année 2017 pour les travaux d'entretien ou d'aménagement de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC.

Un projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 273-18 RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2018 ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC

M. le Conseiller régional Vincent Deguise donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement répartissant les quotes-parts 2018 entre les municipalités de la MRC.

Un projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 274-18 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LA FOURNITURE DE CERTAINS BIENS ET SERVICES

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services.

Un projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

2017-11-425

AFFECTATION DE 459 687 \$ PROVENANT DU SURPLUS ACCUMULÉ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONCERNANT DES DÉPENSES EFFECTUÉES POUR L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que certaines dépenses ont été effectuées dans le cadre de la récente acquisition de l'écocentre régional par la MRC (réf. résolution 2017-02-91);

CONSIDÉRANT que les dépenses liées aux activités d'investissement totalisent 317 715 \$ et que celles-ci concernent, entre autres, les achats suivants :

- le terrain de l'écocentre régional (réf. résolution 2017-02-91);
- le logiciel pour la gestion courante de l'écocentre;
- l'enseigne d'accueil (réf. résolution 2017-05-187);

CONSIDÉRANT que la MRC a dû intervenir financièrement afin de faciliter les transactions dans le cadre de la vente du 3125, rue Joseph-Simard, à Sorel-Tracy, par le Recyclo-Centre, pour une somme de 141 972 \$;

CONSIDÉRANT que cette dépense est liée aux activités de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une affectation du surplus accumulé de l'activité « Matières résiduelles » pour l'ensemble de ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Beck

Que le Conseil autorise l'affectation de surplus au montant de 459 687 \$ de l'activité « Matières résiduelles ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-426

RATIFICATION DES DÉPENSES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

CONSIDÉRANT qu'en 2016 la MRC a entrepris des travaux pour le remplacement du système de chauffage et de climatisation;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2016 un mandat a été octroyé à la firme EXP pour qu'elle puisse trouver la solution la plus appropriée afin de régler le dossier du chauffage et de la climatisation (réf. résolution 2016-06-225);

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2016 un contrat a été octroyé à Tuyauterie Expert inc. au montant de 166 495,30 \$ (taxes incluses) (réf. résolution 2016-09-324);

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2017 un mandat a été octroyé à la firme BBP Énergies au montant de 19 927 \$ (plus les taxes applicables) afin que le système de contrôle appartenant à BBP puisse être conservé et qu'il soit relié et fonctionnel avec les nouvelles composantes du système de chauffage et de climatisation (réf. résolution 2017-02-79);

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces travaux a été réalisée en 2017 et a été financée à même les activités de fonctionnement de l'exercice en cours;

CONSIDÉRANT que ces dépenses auraient dû être financées à même les activités d'investissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC ratifie toutes les dépenses liées aux activités d'investissement pour le système de chauffage et de climatisation, dont le paiement a été financé à même les activités de fonctionnement de l'exercice en cours, et ce, pour toutes les dépenses engagées en 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-427

RATIFICATION DE LA DÉPENSE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT POUR L'AMÉLIORATION LOCATIVE (AMÉNAGEMENT DE BUREAUX)

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2017 un contrat a été octroyé à Construction Beaulieu et Bergeron inc. (réf. résolution 2017-01-43);

CONSIDÉRANT que ce contrat visait l'aménagement d'un local au sous-sol et l'isolation sonore d'un bureau;

CONSIDÉRANT que ce contrat a été financé à même les activités de fonctionnement de l'exercice en cours;

CONSIDÉRANT que cette dépense aurait dû être financée à même les activités d'investissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC ratifie la dépense liée aux activités d'investissement pour l'amélioration locative (aménagement de bureaux) au montant de 17 163 \$, dont le paiement a été financé à même les activités de fonctionnement de l'exercice en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-428

PRISE DE DÉCISION - FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

CONSIDÉRANT que la région de la Montérégie regroupe 14 MRC et l'Agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT les rencontres tenues ces derniers mois entre les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et les représentants des MRC de la Montérégie (préfets et directeurs généraux) au sujet du programme gouvernemental « Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) »;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu, lors de ces rencontres, de prioriser, pour l'année 2017-2018 du FARR, des projets visant à améliorer les réseaux cyclables et à favoriser la relève en agriculture, des volets qui concernent l'ensemble de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que la MRC est intéressée à présenter des projets liés à ces deux secteurs d'interventions ;

CONSIDÉRANT que les projets présentés doivent avoir un rayonnement régional ayant des retombées sur le territoire de plus d'une MRC;

CONSIDÉRANT que les projets doivent être présentés à très court terme pour que les sommes en lien avec les projets qui seront retenus soient engagées et versées par le gouvernement avant le 31 mars prochain, à défaut de quoi, elles seront retournées au fonds général du gouvernement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel autorise, en fonction et sous réserve des sommes disponibles et des modalités supplémentaires qui seront dévoilées sous peu, la préparation et le dépôt de deux projets, soit :

- un visant l'amélioration de son réseau cyclable et l'aménagement de liens cyclables avec, si possible, les MRC adjacentes sises au sud;
- un, avec les autres MRC, visant à favoriser la relève dans les entreprises agricoles de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-429 **RÉPARTITION DES SOMMES POUR L'ANNÉE 2018-2019 DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) conclue le 23 octobre 2015 entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC;

CONSIDÉRANT que la répartition du FDT pour l'année 2018-2019 est maintenant connue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte la répartition du Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'année 2018-2019, soit :

• Volet 1 - Fonctionnement de la MRC :	110 000 \$
• Volet 2 - Fonctionnement du CLD :	262 797 \$
• Volet 3 - Fonctionnement de la CDC :	40 000 \$
• Volet 4 - Agent de développement rural :	28 717 \$
• Volet 5 - Ruralité :	
o 5.1 - Enveloppe animation, mobilisation et formation (1%)	2 908 \$
o 5.2 - Enveloppes municipales (75 %)	218 093 \$
o 5.3 - Enveloppe régionale (24 %)	69 790 \$
• Volet 6 - Régional :	<u>104 942 \$</u>
TOTAL	837 247 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-430 **AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT (VUS)**

CONSIDÉRANT que la MRC désire acquérir un véhicule utilitaire sport (VUS);

CONSIDÉRANT que ce véhicule sera mis à la disposition des employés de la MRC, et ce, principalement pour la gestion des cours d'eau et la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder par appel d'offres sur invitation afin d'acquérir un tel véhicule;

CONSIDÉRANT le mémo de la greffière présenté en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation en vue de l'acquisition d'un véhicule utilitaire sport (VUS).

M. le Conseiller régional Michel Péloquin demande le vote après avoir exposé ses motifs.

POUR : 13 voix

CONTRE : 2 voix

Le résultat du vote en faveur de la proposition représente 94 % de la population des municipalités ayant participé au vote (réf. : décret de population 1099-2016).

ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-431

ACCEPTATION DES PROJETS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL AVEC LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)

CONSIDÉRANT l'adhésion de la MRC à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie-Est présentée par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) (réf. résolution 2017-01-32);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente la MRC doit entériner la recommandation du CALQ concernant l'analyse des projets reçus dans le cadre du Programme de partenariat territorial de la Montérégie-Est, comprenant le Sommaire des montants engagés par chacun des partenaires, tel que présenté au tableau 3 du document intitulé « Faits saillants - Recommandations aux partenaires »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC, dans le cadre du Programme de partenariat territorial de la Montérégie-Est :

- entérine la recommandation du CALQ concernant l'analyse des projets reçus;
- demande une rencontre, au début de l'année 2018, avec les représentants du CALQ afin d'obtenir plus de précisions sur la sélection des projets et la répartition des sommes;
- avise le CALQ qu'il déterminera, après cette rencontre, s'il donnera une contribution financière pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-432

AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE PARTENARIAT ET LES CONTRATS DE SERVICE DANS LE CADRE DU PROJET FOUDL'ART

CONSIDÉRANT que la MRC désire poursuivre, pour une sixième année consécutive, le projet Foudl'Art;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à sensibiliser les jeunes du deuxième cycle du primaire aux arts et à la culture, à les amener à développer un sentiment d'appartenance à leur milieu de vie et à développer leur estime de soi;

CONSIDÉRANT que la MRC délègue la réalisation et le financement de Foudl'Art aux Ateliers Je suis capable;

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat à conclure avec les Ateliers Je suis capable est la même que celle de l'année dernière;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet des contrats de service doivent être signés avec chacun des artistes impliqués;

CONSIDÉRANT que ces contrats de service sont les mêmes que ceux de l'année dernière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC autorise la coordonnatrice à la politique culturelle à signer, pour et au nom de la MRC, les documents ci-dessous concernant le projet Foudl'Art, soit :

- l'entente de partenariat avec les Ateliers Je suis capable pour un montant de 8 252 \$ (taxes incluses);
- le contrat de service avec M^{me} Geneviève Gamache, artiste, pour un montant de 2 586,94 \$ (taxes incluses);
- le contrat de service avec M^{me} Marie-France Ouellet, artiste, pour un montant de 2 250 \$ (taxes incluses);
- le contrat de service avec M^{me} Nicole Mongeon-Cardin, artiste, pour un montant de 2 250 \$ (taxes incluses);
- le contrat de service avec M^{me} Valérie-Anne Fontaine, artiste, pour un montant de 2 586,94 \$ (taxes incluses);

le tout sous réserve de l'obtention des crédits budgétaires nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-433 **ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2018 DU SERVICE DE TAXIBUS**

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément aux dispositions des articles 48.41 et 48.24 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), doit fixer, par résolution, les tarifs applicables au service de transport adapté et collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT la grille tarifaire 2018 transmise par le Service de transport adapté et collectif régional (STACR) de la MRC de Pierre-De Saurel, organisme délégué de la MRC en matière de transport adapté et collectif, relativement au service de Taxibus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC, conformément aux dispositions de la Loi sur le transport, adopte la grille tarifaire 2018 applicable au service de Taxibus, sous réserve de son adoption par le conseil d'administration du STACR.

Que ladite grille soit publiée dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC et affichée dans chacun des véhicules de transport ainsi qu'au bureau de la MRC et dans chacun des bureaux municipaux du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-434 **DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE L'ANNÉE 2017 EN VERTU DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt de l'extrait du registre des déclarations des employés de la MRC sur les dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus pour l'année 2017, le tout conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

INFORMATION CONCERNANT LE SUIVI DU DOSSIER RELATIF AU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

M. Denis Boisvert explique aux membres les récents développements dans ce dossier.

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI

Aucune demande d'appui n'a été reçue.

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance reçue.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres prennent connaissance des invitations reçues.

2017-11-435

ÉLECTIONS - ADOPTION D'UN MODE DE SCRUTIN

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil doivent procéder, séance tenante, à l'élection du préfet, du préfet suppléant et des trois membres du comité administratif;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Beck

Que le Conseil de la MRC adopte le mode de scrutin suivant :

- Que M. Denis Boisvert soit nommé président d'élection; M^e Jacinthe Vallée, secrétaire d'élection;
- Le scrutin se fait par vote secret en remettant à chacun des membres du Conseil un bulletin où sont inscrits les noms de tous les membres du Conseil. Le nombre de votes doit obligatoirement correspondre au nombre de postes ouverts (exemple : pour les 3 postes de membres du comité administratif, chaque électeur désigne 3 candidats). Toute autre façon de voter entraîne automatiquement le rejet du bulletin;
- Lors du dépouillement :
 - o le membre ayant reçu le plus grand nombre de votes (minimum de la majorité absolue) est déclaré élu, et ce, jusqu'à ce que tous les postes soient pourvus; (peut s'appliquer à plus d'un membre);
 - o en cas de statut quo après deux tours de scrutin consécutifs qui ne permettent pas d'élire un ou des membres, le choix se fait par tirage au sort entre les candidats qui ont obtenu le plus de votes;
 - o le candidat qui a reçu le moins de votes est éliminé. Toutefois, en cas d'égalité, les candidats ayant reçu le même nombre de votes ne sont pas éliminés; ils demeurent en lice jusqu'à un maximum de deux tours de scrutin, incluant le premier tour où l'égalité est observée. Au terme de ces deux tours de scrutin où un statut quo est observé, un des candidats égaux est éliminé par tirage au sort;
 - o tout tirage au sort est effectué par le président d'élection, en présence du secrétaire d'élection et des candidats concernés, après le dépouillement du vote;

- o le nombre de votes récoltés par les candidats n'est pas divulgué. Par contre, les membres doivent être informés si un tirage au sort a dû être fait pour élire un membre ou éliminer un candidat.
- Les électeurs font leurs choix dans une salle attenante à la salle du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

MISE EN CANDIDATURE ET ÉLECTION DU PRÉFET

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le poste de préfet.

M. le Conseiller régional Gilles Salvat étant le seul membre du Conseil à présenter sa candidature, il est élu sans concurrent au poste de préfet de la MRC de Pierre-De Saurel pour un mandat de 2 ans.

MISE EN CANDIDATURE ET ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le poste de préfet suppléant.

M. le Conseiller régional Michel Péloquin propose la candidature de M. le Conseiller régional Serge Péloquin, lequel accepte de se porter candidat au poste de préfet suppléant.

M. Péloquin étant le seul membre du Conseil à poser sa candidature, il est donc élu sans concurrent au poste de préfet suppléant de la MRC de Pierre-De Saurel pour un mandat de 2 ans.

MISE EN CANDIDATURE ET ÉLECTION DE TROIS ADMINISTRATEURS AU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature aux trois postes d'administrateurs du comité administratif.

MM. les Conseillers régionaux Michel Blanchard, Vincent Deguise et Denis Marion étant les seuls membres du Conseil à présenter leur candidature, ils sont donc élus sans concurrent aux postes d'administrateurs du comité administratif de la MRC de Pierre-De Saurel pour un mandat d'un an.

2017-11-436

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 des règlements généraux du Centre local de développement (CLD), le conseil d'administration est composé de quatre (4) maires et de trois (3) entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que la MRC considère important que le préfet et le conseiller régional de Sorel-Tracy soient membres d'office du CLD;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt et M. le Conseiller régional Vincent Deguise pour siéger à ce conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC nomme, à titre d'administrateurs du Centre local de développement (CLD), les représentants suivants :

- M. le Préfet Gilles Salvas (Saint-Robert);
- M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt (Yamaska);
- MM. les Conseillers régionaux Serge Péloquin (Sorel-Tracy) et Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-437 **NOMINATION DE TROIS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)**

CONSIDÉRANT la fin du mandat de deux des membres du comité consultatif agricole (CCA), soit : M. Patrick Benoit, représentant de l'UPA au poste numéro 3, et M. Clément Gagnon, représentant des citoyens au poste numéro 6;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement instaurant le CCA la nomination d'un membre ou le renouvellement d'un mandat doit se faire par résolution du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT la liste de candidats soumise par la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour pourvoir le poste numéro 3;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Municipalité de Saint-Robert pour pourvoir le poste numéro 6;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en raison des récentes élections municipales, que la MRC pourvoie le poste numéro 5 qu'occupait M. Louis R. Joyal, ainsi que le poste de président;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional Michel Blanchard pour siéger au CCA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC :

- nomme les membres ci-dessous au comité consultatif agricole (CCA) :
 - M. Patrick Benoit, représentant de l'UPA de la Montérégie au poste numéro 3. pour un mandat de trois ans;
 - M. Clément Gagnon, représentant des citoyens de la MRC au poste numéro 6, pour un mandat de trois ans;
 - M. le Conseiller régional Michel Blanchard (Saint-David), représentant de la MRC au poste numéro 5, pour un mandat d'un an;
- désigne M. le Conseiller régional Michel Blanchard à titre de président du CCA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-438 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL AGRICOLE (CRA)

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 265-17 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.1 de ce règlement le comité régional agricole (CRA) est composé de dix (10) membres, soit :

- Trois conseillers régionaux;
- Un membre du comité consultatif agricole (CCA);
- Un représentant de la Direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- Un représentant du syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Richelieu-Yamaska;
- Un représentant de la Relève agricole Richelieu-Yamaska;
- Trois représentants d'organismes économiques.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC nomme les membres ci-dessous au comité régional agricole (CRA) pour un mandat de quatre ans :

- MM. les Conseillers régionaux Michel Aucoin (Sainte-Victoire-de-Sorel), Denis Benoit (Saint-Aimé) et Serge Péloquin (Sorel-Tracy);
- M. Richard Potvin, membre du comité consultatif agricole (CCA);
- M^{me} Évelyne Vouligny, représentante de la Direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- M. Sylvain Joyal, représentant du syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Richelieu-Yamaska;
- M. Pierre Benoit, représentant de la Relève agricole Richelieu-Yamaska;
- M^{me} Josée Plamondon, directrice générale du Centre local de développement (CLD) Pierre-De Saurel;
- M^{me} Stéphanie Roy, gestionnaire immobilière à la Société de développement économique (SDE) Sorel-Tracy;
- M^{me} Sylvie Pouliot, directrice générale de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-439 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC AU COMITÉ DE COORDINATION DU CHANTIER DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2010-02-45, s'engageait à agir à titre de « facteur » de persévérance scolaire et à faire la promotion et la valorisation de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en raison des récentes élections municipales, que la MRC nomme un nouveau représentant au Comité de coordination du chantier Pierre-De Saurel de la persévérance scolaire, en remplacement de M. Jean-François Villiard;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional Denis Marion pour faire partie de ce comité;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC nomme M. le Conseiller régional Denis Marion (Massueville) à titre de représentant de la MRC au Comité de coordination du chantier Pierre-De Saurel de la persévérance scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-440 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 248-16 déterminant les règles de régie interne du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.1 de ce règlement le CSP est formé de huit membres, soit :

- trois (3) membres nommés par le Conseil de la ville-centre;
- trois (3) membres nommés par le Conseil de la MRC (conseillers régionaux autres que celui de la ville-centre);
- deux (2) représentants de la SQ (le directeur du poste de police et tout autre représentant mandaté par la SQ);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à la suite des récentes élections municipales, que la Ville de Sorel-Tracy et la MRC nomment leurs représentants à ce comité;

CONSIDÉRANT que M. le Conseiller régional Michel Péloquin est intéressé à poursuivre son mandat au sein du CSP;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par MM. les Conseillers régionaux Michel Beck et Sylvain Dupuis pour représenter la MRC au CSP;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC nomme, au comité de sécurité publique (CSP) pour un mandat de quatre (4) ans, les représentants suivants :

- MM. les Conseillers régionaux Michel Beck (Saint-Roch-de-Richelieu), Sylvain Dupuis (Saint-Ours) et Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-441 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 265-17 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.2 de ce règlement le comité régional culturel (CRC) est composé de douze (12) membres, soit :

- Deux conseillers régionaux de la MRC;
- Cinq responsables des loisirs ou élus municipaux;
- Le régisseur culturel de la Ville de Sorel-Tracy;
- Un représentant du milieu de l'éducation ou de la jeunesse;
- Un représentant du milieu touristique;
- Un représentant du milieu des affaires;
- Un artiste ou représentant du milieu culturel.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Beck
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC nomme les représentants ci-dessous au comité régional culturel (CRC) pour un mandat de quatre (4) ans :

- M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt (Yamaska) et M. le Conseiller régional Serge Péloquin (Sorel-Tracy);
- M. Robert Émond (Saint-David), M^{me} Ali Durocher (Saint-Roch-de-Richelieu), M. Louis Fillion (Massueville), M^{me} Sophie Poirier (St-Ours) et M^{me} Ginette Richard (Saint-Joseph-de-Sorel), à titre de responsables des loisirs ou d'élus municipaux;
- M^{me} Julie Gauthier-Lafond, régisseuse culturelle de la Ville de Sorel-Tracy;
- M^{me} Martine Rondeau, représentante du milieu de l'éducation;
- M. Bertin Côté, représentant du milieu des affaires;
- M^{me} Marie-Josée Bourbonnais, représentante du milieu culturel.

Le poste du représentant du milieu touristique reste vacant jusqu'à la prochaine nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-442

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL DES COURS D'EAU (CRCE)

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 265-17 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.3 de ce règlement le comité régional des cours d'eau (CRCE) est composé de six (6) membres, soit :

- Deux conseillers régionaux de la MRC;
- Un représentant de la Fédération de l'UPA de la Montérégie;
- Un représentant de la Fédération de la relève agricole du Québec;
- Un représentant d'un club agroenvironnemental desservant le territoire de la MRC;
- Un citoyen autre qu'un producteur agricole possédant des terres adjacentes à un cours d'eau sous la compétence de la MRC.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres de ce comité;

CONSIDÉRANT que le représentant de la ville-centre a renoncé à sa participation au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC nomme les membres du comité régional des cours d'eau (CRCE) pour un mandat de quatre (4) ans, soit :

2017-11-444 **NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA (OBV YAMASKA)**

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu, à son budget 2018, le versement de contributions financières pour le financement des organismes de bassins versants de son territoire, en l'occurrence l'OBV Yamaska;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ses contributions financières la MRC n'a pas à défrayer les frais d'adhésion à cet organisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à la suite des récentes élections municipales, que la MRC nomme un nouveau représentant en remplacement de M. Louis R. Joyal;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional Michel Blanchard pour représenter la MRC à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- nomme M. le Conseiller régional Michel Blanchard (Saint-David) pour le représenter à l'OBV Yamaska, et M. le Conseiller régional Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) à titre de substitut;
- autorise le paiement des frais de déplacement se rattachant aux représentations ayant lieu à l'extérieur du territoire de la MRC, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-445 **NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC AU COMITÉ DE COORDINATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)**

CONSIDÉRANT que la MRC verse des contributions pour le financement des organismes de bassins versants de son territoire, en l'occurrence le COVABAR;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ses contributions financières la MRC n'a pas à défrayer les frais d'adhésion à cet organisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à la suite des récentes élections municipales, que la MRC nomme un nouveau représentant en remplacement de M. Jean-François Villiard;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional Michel Beck pour représenter la MRC à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC :

- nomme M. le Conseiller régional Michel Beck (Saint-Roch-de-Richelieu) pour le représenter au COVABAR;

- autorise le paiement des frais de déplacement se rattachant aux représentations ayant lieu à l'extérieur du territoire de la MRC, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-446 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT (CRD)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 265-17 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.4 de ce règlement le comité régional de développement (CRD) est composé de treize (13) membres, soit :

- Deux conseillers régionaux de la MRC;
- Un représentant du Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) de Pierre-De Saurel;
- Un représentant du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est;
- Un représentant du Centre local de développement (CLD) de Pierre-De Saurel;
- Un représentant du Cégep de Sorel-Tracy;
- Un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy;
- Un représentant de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Pierre-De Saurel;
- Un représentant de la Commission scolaire de Sorel-Tracy;
- Un représentant d'Emploi-Québec;
- Un représentant de la Fédération de l'UPA de la Montérégie;
- Un représentant de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Pierre-De Saurel;
- Un représentant de la Ville de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Beck
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC nomme les membres du comité régional de développement (CRD) pour un mandat de quatre (4) ans, soit :

- MM. les Conseillers régionaux Sylvain Dupuis (Saint-Ours) et Denis Marion (Massueville);
- Un représentant du Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) de Pierre-De Saurel;
- Un représentant du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est;
- Un représentant du Centre local de développement (CLD) de Pierre-De Saurel;
- Un représentant du Cégep de Sorel-Tracy;
- Un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy;
- Un représentant de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Pierre-De Saurel;
- Un représentant de la Commission scolaire de Sorel-Tracy;
- Un représentant d'Emploi-Québec;
- Un représentant de la Fédération de l'UPA de la Montérégie;
- Un représentant de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Pierre-De Saurel;
- Un représentant de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-447 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (CRFA)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 265-17 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.5 de ce règlement le comité régional de la famille et des aînés (CRFA) est composé de quatorze (14) membres, soit :

- Deux conseillers régionaux de la MRC;
- Douze élus, soit un par municipalité, qui seront soit les responsables des questions familiales (RQF), les responsables des aînés (RQA) ou les responsables des questions familiales et des aînés (RQFA);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC nomme les représentants ci-dessous à titre de membres du comité régional de la famille et des aînés (CRFA) pour un mandat de quatre (4) ans :

- MM. les Conseillers régionaux Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel) et Denis Marion (Massueville);
- l'élu(e) désigné(e) par chacune des municipalités à titre de responsable des questions familiales (RQF), responsable des aînés (RQA) ou responsable des questions familiales et des aînés (RQFA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-448 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA RURALITÉ (CRR)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 265-17 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.6 de ce règlement le comité régional de la ruralité (CRR) est composé de six (6) membres, soit :

- Trois conseillers régionaux de la MRC;
- Trois citoyens des municipalités rurales de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres de ce comité;

CONSIDÉRANT que le représentant de la ville-centre renonce à sa participation au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC nomme les représentants ci-dessous à titre de membres du comité régional de la ruralité (CRR) pour un mandat de quatre (4) ans :

- M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt (Yamaska) et MM. les Conseillers régionaux Georges-Henri Parenteau (Saint-Gérard-Majella) et Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel);
- M. Clément Gagnon (Saint-Robert) et M. Arnaud Potvin (Saint-David).

Un poste de citoyen d'une municipalité rurale de la MRC non représentée reste vacant jusqu'à la prochaine nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-449 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 265-17 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.7 de ce règlement le comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC) est composé de sept (7) membres, soit :

- Deux conseillers régionaux de la MRC;
- Deux ou trois directeurs généraux ou coordonnateurs des mesures d'urgence des municipalités locales;
- Deux ou trois directeurs ou directeurs adjoints des services de sécurité incendie desservant le territoire de la MRC, dont :
 - Un représentant de la Ville de Sorel-Tracy;
 - Un ou deux représentant(s) des autres municipalités locales.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC nomme, au comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC) pour un mandat de quatre (4) ans, les représentants suivants :

- MM. les Conseillers régionaux Denis Benoit (Saint-Aimé) et Denis Marion (Massueville);
- Trois directeurs généraux des municipalités locales, soit : MM. Reynald Castonguay (Saint-Roch-de-Richelieu), Maxime Dauplaise (Sainte-Anne-de-Sorel) et Pierre Dion (Saint-Ours);
- Deux directeurs de services de sécurité incendie desservant le territoire de la MRC, soit :
 - M. Carl Woods, à titre de représentant de la Ville de Sorel-Tracy;
 - M. Richard Desmarais (Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac), à titre de représentant des autres municipalités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-450 **NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC AU COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel a adhéré au Comité ZIP du lac Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que la MRC doit désigner, par résolution, son représentant au conseil d'administration de cet organisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en raison des récentes élections municipales, que la MRC nomme un nouveau représentant en remplacement de M. Olivar Gravel;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional Michel Péloquin pour représenter la MRC à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- nomme M. le Conseiller régional Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) pour le représenter au Comité ZIP du lac Saint-Pierre;
- autorise le paiement des frais de déplacement se rattachant aux représentations ayant lieu à l'extérieur du territoire de la MRC, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-451

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC AU COMITÉ DE VIGILANCE DU LEDCD DE DANIS CONSTRUCTION INC.

CONSIDÉRANT que Danis Construction inc. exploite un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LEDCCD) sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la législation en vigueur exige que les exploitants de LEDCCD forment un comité de vigilance;

CONSIDÉRANT que ce comité a comme mandat de faire les recommandations qui s'imposent pour minimiser les impacts sur l'environnement et d'assurer le suivi des préoccupations soulevées par la population auprès de l'exploitant;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la MRC doit siéger à ce comité;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional Serge Péloquin pour poursuivre son mandat à ce comité;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Beck
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC nomme M. le Conseiller régional Serge Péloquin (Sorel-Tracy) pour le représenter au comité de vigilance du LEDCCD de Danis Construction inc. et M. le Conseiller régional Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel) à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-452

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC AU CONSEIL MONTÉRÉGIEEN DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (CMCC)

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel est membre du Conseil montérégien de la culture et des communications (CMCC);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2013-11-316, nommait M. le Conseiller régional Serge Péloquin pour le représenter à cet organisme;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Péloquin pour continuer à représenter la MRC à cet organisme;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- nomme M. le Conseiller régional Serge Péloquin (Sorel-Tracy) à titre de représentant de la MRC au Conseil montérégien de la culture et des communications (CMCC);
- autorise le paiement des frais de déplacement se rattachant aux représentations ayant lieu à l'extérieur du territoire de la MRC, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-453

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC À LA COOPÉRATIVE DE SERVICES INTERNET PIERRE-DE SAUREL

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2009-10-242, accueillait favorablement la création d'une coopérative dans le dossier d'Internet haute vitesse en milieu rural afin de développer une offre de service adéquate pour l'ensemble des familles de la région de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel (Coop) a été créée le 29 mars 2010;

CONSIDÉRANT que la Coop est en service depuis juillet 2012;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2016-01-41, nommait M. Jean-François Villiard pour le représenter à la Coop à titre de personne ressource;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en raison des récentes élections municipales, que la MRC nomme un nouveau représentant en remplacement de M. Villiard;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional Denis Benoit pour représenter la MRC à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC nomme M. le Conseiller régional Denis Benoit (Saint-Aimé) pour le représenter à titre de personne-ressource à la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-454

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC À L'OFFICE DE TOURISME ET CONGRÈS

CONSIDÉRANT que la MRC doit nommer son représentant à l'Office de tourisme pour un mandat de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que le représentant actuel, M. le Préfet Gilles Salvas, est intéressé à poursuivre son mandat au sein de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC nomme M. le Préfet Gilles Salvas (Saint-Robert) pour le représenter à l'Office de tourisme et congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-455 **NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE DE PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT que la MRC est l'actionnaire unique de la compagnie 9232-3674 Québec inc. (la Compagnie);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 1 de la Compagnie la MRC doit nommer les administrateurs;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2017-10-377 le conseil d'administration permanent est composé de cinq (5) membres, soit :

- deux conseillers régionaux;
- un représentant du secteur des affaires;
- un représentant du secteur civil;
- un représentant du secteur agricole;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres de ce conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC nomme les personnes suivantes à titre d'administrateurs de la compagnie 9232-3674 Québec inc. pour un mandat d'un an :

- M. Serge Péloquin, conseiller régional (Sorel-Tracy);
- M. Sylvain Dupuis, conseiller régional (Saint-Ours);
- M. Michel Beaudet, représentant du secteur des affaires;
- M. Benoit Lefebvre, représentant du secteur civil;
- M. Jean-Pierre Salvas, représentant du secteur agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-456 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL (STACR)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente intermunicipale relative à l'exploitation d'un service de transport adapté et collectif la MRC doit nommer quatre représentants au conseil d'administration du service de transport adapté et collectif régional (STACR), soit :

- un élu de Sorel-Tracy;
- deux élus parmi les onze autres municipalités participantes;
- le directeur général et secrétaire trésorier ou le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint (réf. résolution numéro: 2014-04-108);

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par MM. Vincent Deguise et Michel Péloquin pour représenter la MRC au STACR;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional Serge Péloquin pour poursuivre son mandat au sein de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC nomme les représentants suivants au conseil d'administration du Service de transport adapté et collectif régional (STACR) pour une durée de deux (2) ans :

- MM. les Conseillers régionaux Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel), Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) et Serge Péloquin (Sorel-Tracy);
- M. Patrick Delisle, directeur général adjoint de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-457

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC À LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC)

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 2016-01-48, procédait à la nomination de ses représentants à la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des règlements généraux de la SADC la durée des mandats est de deux ans;

CONSIDÉRANT que la MRC doit désigner quatre représentants au conseil d'administration de la SADC dont le maire de Sorel-Tracy qui est membre d'office;

CONSIDÉRANT que la MRC juge pertinent que le préfet siège à la SADC;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par MM. les Conseillers régionaux Vincent Deguise et Sylvain Dupuis pour représenter la MRC à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Beck

Que le Conseil de la MRC nomme les personnes ci-dessous pour le représenter à la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) :

- M. le Préfet Gilles Salvas (Saint-Robert);
- MM. les Conseillers régionaux Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel), Sylvain Dupuis (Saint-Ours) et Serge Péloquin (Sorel-Tracy).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-458

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU RECYCLO-CENTRE

CONSIDÉRANT que deux représentants de la MRC siègent à titre d'observateurs au conseil d'administration du Recyclo-Centre (réf. résolution 2016-10-343);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de ces observateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC nomme le préfet et le directeur général pour le représenter à titre d'observateurs au conseil d'administration du Recyclo-Centre ainsi que le préfet suppléant à titre de substitut du préfet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-459

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2016-01-21, procédait à la création du comité de suivi de l'écocentre régional, conformément au protocole d'entente conclu le 18 janvier 2016 entre la MRC et le Recyclo-Centre;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce protocole d'entente le comité de suivi est composé de six (6) membres, soit :

- trois (3) représentants du Recyclo-Centre dont le président et le directeur général;
- trois (3) représentants de la MRC dont deux élus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en raison des récentes élections municipales, que la MRC nomme un nouveau représentant en remplacement de M. Claude Pothier;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Préfet Gilles Salvas pour représenter la MRC à ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC nomme les représentants ci-dessous au comité de suivi de l'écocentre régional :

- M. le Préfet, Gilles Salvas (Saint-Robert);
- M. le Conseiller régional Serge Péloquin (Sorel-Tracy);
- M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire trésorier, ou
M. Patrick Delisle, directeur-général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-460

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéros 2013-11-320, procédait à la nomination de ses représentants au triumvirat relatif à la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS);

CONSIDÉRANT que le triumvirat a mis sur pied la Table de développement social afin de lui permettre d'assurer la concertation avec le milieu;

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 2015-07-179, nommait M. le Conseiller régional Denis Marion et la coordonnatrice à la politique familiale pour la représenter à la Table de développement social, soit les mêmes représentants qui avaient été nommés au triumvirat;

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 2017-01-40, procédait de nouveau à la leur nomination pour la représenter à la Table de développement social;

CONSIDÉRANT que les représentants de la MRC sont intéressés à poursuivre leur mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC nomme M. le Conseiller régional Denis Marion (Massueville) et la coordonnatrice à la politique familiale pour le représenter à la Table de développement social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-461

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC À LA TABLE DE
CONCERTATION RÉGIONALE DU LAC SAINT-PIERRE**

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 2016-01-51, procédait à la nomination de son représentant à la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCR);

CONSIDÉRANT que la TCR a comme objectifs d'échanger de l'information et de mettre en commun l'expérience des différents acteurs concernés par la gestion intégrée du Saint-Laurent dans la zone d'intervention prioritaire du lac Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que le représentant actuel est intéressé à poursuivre son mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Beck

Que le Conseil de la MRC :

- nomme M. le Conseiller régional Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) pour le représenter à la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCR) et nomme M. le Conseiller régional Serge Péloquin (Sorel-Tracy) à titre de substitut;
- autorise le paiement des frais de déplacement se rattachant aux représentations ayant lieu à l'extérieur du territoire de la MRC, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

2017-11-462 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Beck

Que la séance soit levée à 22 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2017 sont projetées, ainsi que pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2018 sont projetées.

Délivré à Sorel-Tracy le 22 novembre 2017.

Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Jacinthe Vallée, greffière